



# Commune de Rue

## Conseil général

### Procès-verbal de la séance du 09 décembre 2016

au complexe intercommunal de Promasens, à Promasens – 20h00

---

Présent/e/s Nicole Barbey, Gérald Borcard, Eric Bosson, François Bosson, Jean-Luc Bosson, Nadège Bosson, Francis Braillard, Alain Chollet, Magalie Conus, Séverine Conus, Joël Crausaz, Yanessandre De Andrea, Nadine Fontaine, Nicolas Gay, Michel Gobet, Sébastien Hassler, Myriam Mouron, Nicolas Nikolic, Sébastien Perriard, Patrick Périsset, Sylvain Périsset, Jacques Perroud, Benoît Pittet, Olivier Pittet, Maxime Punitharangitham, Hélène Schiliro, Armand Surchat.

Conseil communal : Joseph Aeby (syndic), Franco De Andrea, Magali Gianella, Raphaël Haering, Denis Orange, Antoinette Piccand et Bernard Savio

la boursière communale : Christine Fardel-Ottet  
la secrétaire communale : Cynthia Buache Mesot

Excusé/e/s Stéphane Cottet, Yannick D'Agostino et Hervé Guillain

Absent/e ---

Présidence Olivier Pittet



En ce début de séance, **M. le Président** salue la présence de la presse, La Feuille Fribourgeoise représentée par M. Dominique Ayer, M. Christophe Dutoit pour La Gruyère et excuse le journal de La Liberté. Il remercie également les membres du public de s'être déplacés à Promasens pour assister aux discussions et décisions prises ce soir. Il souhaite également la bienvenue aux membres du Conseil communal et du Conseil général.

Ce soir, le bureau est composé de M. Olivier Pittet, Président, M. Gérald Borcard, vice-président, MM. Nicolas Gay, Michel Gobet et Sébastien Hassler, scrutateurs, Mme Cynthia Buache Mesot, secrétaire.

**M. Olivier Pittet** relève que cette séance a été régulièrement convoquée en date du 22 novembre 2016, par courriel, par le « cloud », par publication dans la Feuille officielle et sur le site « rue.ch ». Le mode de convocation ne faisant l'objet d'aucune remarque, il déclare cette assemblée ouverte.

**M. Olivier Pittet** constate que **27** membres du législatif sont présents, **3** sont excusés, MM. Stéphane Cottet, Yannick D'Agostino et Hervé Guillain. Sauf abstention, la majorité absolue sera atteinte avec **14** voix.

Comme à l'accoutumée, les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal et seront effacés sitôt celui-ci approuvé.

L'ordre du jour n'appelle aucune remarque.

## 1. Procès-verbal de la séance constitutive du 19 mai 2016

Le procès-verbal de la séance constitutive du 19 mai 2016 a été transmis par courriel, dès sa rédaction en mai 2016. Il est **approuvé à l'unanimité** avec remerciements à son auteur.

Votants	27	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	27	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

## 2. BUDGETS 2017

### 2.1. Présentation du budget de fonctionnement

Un exemplaire complet du budget a été envoyé à chaque membre du législatif. Ce document prévoit un **déficit prévisionnel de CHF 61'994.75** pour un total de charges de **CHF 6'337'852.75**.

**M. Joseph Aeby** souhaite, au nom du Conseil communal, la plus cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes ce soir et propose de passer en revue les différents chapitres et d'apporter quelques précisions, si besoin. Les membres du Conseil général sont invités à intervenir pour toutes questions ou remarques qu'ils souhaiteraient formuler.

**0 Administration** : ce chapitre est 20% plus élevé que les comptes de référence 2015 et cela s'explique en très grande partie par la modification de la rétribution du Conseil communal.

**1 Ordre public** : il ne présente pas de surprise ou d'éléments particuliers. La dépense principale concerne le Service du feu mais elle est autofinancée par les taxes.

**2 Enseignement et formation** : ce chapitre présente la totalité des comptes du cercle scolaire ACER. Les budgets de l'enseignement et de la formation sont la 1<sup>ère</sup> dépense de la commune, avec une augmentation assez importante des charges, qui s'explique par l'augmentation des frais d'école secondaire (développement démographique).

**3 Culte, culture et loisirs** : ---

**4 Santé** : la différence est assez marquée par rapport aux homes médicalisés avec la prise en charge financière partielle du nouveau home de Vuisternens-devant-Romont.

**5 Affaires sociales** : le budget global comporte aussi les des comptes de l'ASGS. Ce chapitre présente également une augmentation de charges assez importante par rapport aux comptes référence 2015 ; elle s'explique principalement par la « dégradation » de la situation du Service social d'un point de vue régional.

**6 Transport et communication** : ---

**7 Protection et aménagement de l'environnement** : les charges dans le domaine de l'épuration sont couvertes ; il en va de même pour le compte de l'eau.

**8 Economie** : ce chapitre n'apporte pas de commentaires particuliers.

**9 Finances et impôts** : ce chapitre n'apporte pas de commentaires particuliers. Les impôts extraordinaires ont été budgétisés avec prudence car ils dépendent des ventes immobilières.

**99 Autres postes** : ---

**M. Olivier Pittet** remercie M. le Syndic pour toutes ces précisions et donne la parole aux membres du Conseil général pour d'éventuelles questions.

**M. Armand Surchat** aimerait quelques précisions par rapport au poste 9 « Finances et impôts » : d'où provient la différence de charges entre le budget 2017, CHF 599'900.00, et les comptes référence 2015, CHF 1'413'074.59 ? **Mme Christine Fardel** indique qu'il s'agit simplement d'écritures comptables ; la commune a effectué des amortissements supplémentaires car elle avait trop de revenus (amortissements supplémentaires pour CHF 451'610.00 et une attribution aux travaux routiers pour CHF 350'000.00).

### 3.1.1 Rapport de la Commission financière

**M. Francis Brillard** communique le rapport de la Commission financière qui préavis favorablement ce budget, lequel laisse apparaître **un déficit de CHF 61'994.75 pour un total de charge de CHF 6'337'852.75**. Les commentaires relatifs à certains chapitres figurent sur le document annexé au présent procès-verbal (annexe I).

### 3.1.2 Questions et débat

Le présent budget ne fait pas l'objet d'autre remarque ou question.

### 3.1.3. Vote du budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement de l'année 2017 est **approuvé à l'unanimité**.

Votants	27	abstention(s)	0	Majorité	14	OUI	27	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

## 2.2. Présentation du budget des investissements

Les membres du Conseil général ont reçu une présentation détaillée des investissements avec la convocation. **M. Joseph Aeby** passe en revue les différents postes en y apportant quelques précisions. L'excédent de charges se monte à **CHF 592'873.00** pour un total de charges de **CHF 722'900.00** et un produit de **CHF 130'027.00** provenant de la commune d'Ecublens pour la participation financière à la déchetterie de Promasens. Il précise qu'ensuite, chaque dépense sera votée séparément, sauf s'il s'agit d'un report.

**340.000.00 Rénovation de la Buvette des Fourches** : Ces travaux, si la dépense est acceptée, seront financés par un emprunt, avec les taux usuels légaux.

**620.501.00 Aménagement des routes** : il y a tout d'abord un report de CHF 271'538.00. Le Conseil communal demande un complément de CHF 78'462.00 qui concerne principalement la rénovation de ponts.

**620.501.10 Etude de la Traversée de Rue** : ce solde permettra de terminer l'étude de la réfection de la route et des canalisations EC, EU et EP. Ce montant de CHF 10'000.00 sera financé par nos disponibilités.

**620.501.31 Eclairage public Promasens** : cette dépense est budgétisée pour changer les luminaires avec un passage au LED. En cas d'acceptation, elle sera financée par un emprunt.

**790.500.00 Rénovation partielle du PAL** : dans ce cas également, il y a CHF 15'000.00 de report. Le Conseil communal demande un complément de CHF 15'000.00 pour terminer la révision du PAL.

**942.503.70 Etude la transformation du bâtiment du Trieur** : cette dépense est dédiée à la mise en valeur du bâtiment.

### 3.2.1. Rapport de la Commission financière

**M. Francis Braillard** communique le rapport de la Commission financière qui est annexé au procès-verbal (annexe II) et qui prévoit favorablement le budget d'investissements, lequel laisse apparaître **un déficit de CHF 592'873.00**.

Avant de passer au vote de chaque investissement, **M. le Président** donne la parole aux membres du Conseil général qui auraient des questions ou souhaiteraient des compléments d'informations.

**M. Sylvain Périsset** souhaite poser quelques questions qui sont ressorties lors de la réunion du groupe. Tout d'abord, pour les routes : il constate qu'il y a deux reports successifs depuis 2015 et il se demande quand est-ce que les travaux vont réellement être réalisés ? **M. Raphaël Haering** explique qu'il y avait beaucoup d'investissement à faire sur les routes. Leur réfection ne se fait plus sur simple présentation d'un rapport. La commune a dû mandater un bureau d'ingénieurs pour traiter ce dossier dans son ensemble. Les travaux seront échelonnés sur 5 à 10 ans. Les Aménagements fonciers (AF) subventionnent ces travaux mais il faut réunir les investissements pour obtenir des subventions de l'ordre de 56%. La visite de M. Guy Biland du canton a confirmé que la réfection des routes n'était pas urgente. C'est pour cela que le Conseil communal a décidé de faire des réparations provisoires. Le bureau d'ingénieurs transmettra en fin d'année le rapport complet sur l'état de nos routes et le feu vert pour les subventions. Les travaux sont donc prévus en 2017.

Et pour la traversée de Rue, s'enquiert **M. Sylvain Périsset** ? Il y avait CHF 25'000.00 au budget 2015, CHF 20'000.00 au budget 2016 et de nouveau CHF 10'000.00 pour 2017. Nous sommes à CHF 55'000.00 de frais d'études et il ne faudrait pas que cela devienne une étude permanente comme le dossier Valtraloc, constate **M. Sylvain Périsset**. Où en est-on ? Quel planning ? L'Etat oblige de mettre des pavés ; dès lors, et vu le site historique, peut-on interdire le trafic des poids lourds (mis à part les TPF) à la rue du Casino ? **M. Raphaël Haering** explique que CHF 20'000.00 ont été dépensés en 2016. A ce jour, le bureau d'ingénieurs a pu faire la totalité des repérages des conduites d'EC, d'EU, des eaux de route et de l'EP. La commune connaît à 98 % où vont ces eaux. Les CHF 20'000.00 sont prévus pour la planification des travaux (les travaux s'arrêtent en limite des parcelles privées ou non, les échelonne-t-on sur une année ou deux ans,...). Il faut prévoir encore une année d'étude pour nous permettre d'avoir des budgets précis. Quand il dit « précis », il faut prendre cette notion avec des pincettes. En effet, comme relevé précédemment, nous sommes sur un site historique très compliqué, il faut prévoir une fourchette d'environ 20%.

Les travaux pourront démarrer en 2018 si nous avons le financement et qu'il n'y a pas d'oppositions. Quant aux camions, le canton relève qu'il n'y a personne qui veut que des camions traversent son village. Ils doivent bien passer à quelque part. Par contre, Valtraloc a pour but de gêner leur trafic. Le canton se rend également compte que beaucoup de chauffeurs passent par Rue car ils suivent leur GPS.

**M. Sylvain Périsset**, représentant du groupe « Ville-Campagne » a encore quelques questions relatives à l'investissement prévu au bâtiment du Trieur...est-ce que la salle pour les sociétés sera encore fonctionnelle ? Où est-ce que les clients de l'Administration parqueront ? **M. le Syndic** relève que le plus important aujourd'hui est de définir s'il est possible d'intégrer la totalité de l'Administration, y compris l'ASGS, dans une solution à long terme, en utilisant prioritairement les bâtiments dont nous sommes propriétaires. Le Conseil communal arrive à la conclusion qu'aujourd'hui, le Trieur est le bâtiment le moins bien utilisé du domaine public. Si l'on fait un petit historique, il y a déjà eu plusieurs variantes d'utilisation qui ont été abordées mais qui ne se sont jamais réalisées. Son utilisation n'est pas optimale dans le sens immobilier du terme et il faut étudier si c'est une solution, à terme, de réunir toute l'Administration dans ce bâtiment. Quant à la salle, **M. Joseph Aeby** peut d'ores et déjà répondre qu'elle ne sera plus disponible car les besoins font que la totalité du bâtiment doit être utilisée pour les bureaux administratifs. D'un point de vue financier, il est raisonnable de maintenir l'appartement dont le loyer est une garantie pour le financement de l'emprunt.

### 3.2.2 Examen et vote de chaque investissement

<i>Rubrique</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
340.000.00	Rénovation du bâtiment des Fourches	CHF 40'000.00

Ce poste sera financé par un emprunt.

**Vote :** Cette dépense est **acceptée à l'unanimité**.

Votants	27	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	27	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

<i>Rubrique</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
620.501.00	Aménagement des routes	CHF 271'538.00
620.501.00	Aménagement des routes (complément)	CHF 78'462.00

Seul le montant de **CHF 78'462.00** est soumis à approbation ; ce poste sera financé par un emprunt.

**Vote :** Cette dépense est **acceptée à l'unanimité**.

Votants	27	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	27	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

<b>Rubrique</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
620.501.10	Traversée de Rue	CHF 10'000.00

Cette dépense, qui est soumise à approbation, sera financée par nos disponibilités.

**Vote :** Cette dépense est **acceptée**.

Votants	27	abstention(s)	1	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

<b>Rubrique</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
620.501.31	Eclairage public de Promasens	CHF 45'000.00

Cette dépense, qui est soumise à approbation, sera financée par un emprunt.

**Vote :** Cette dépense est **accordée à la majorité des voix**.

Votants	27	abstention(s)	1	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

<b>Rubrique</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
790.500.00	Révision partielle du PAL	CHF 15'000.00
790.500.00	Révision partielle du PAL (complément)	CHF 15'000.00

Seul le montant de **CHF 15'000.00** en complément est soumis à approbation. Ce poste sera financé par nos disponibilités.

**Vote :** Cette dépense est **acceptée à l'unanimité**.

Votants	27	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	27	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

<b>Rubrique</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
945.503.70	Etude de la transformation du bâtiment du Trieur	CHF 25'000.00

Ce poste sera financé par nos disponibilités.

**Vote :** Cette dépense est **accordée à la majorité des voix**.

Votants	27	abstention(s)	1	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

### 3.2.3 Vote final du budget des investissements

**Vote :** Le budget global des investissements est **accepté à l'unanimité**.

Votants	27	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	27	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

### 3. Approbation du règlement du personnel communal

Le règlement du personnel communal est **approuvé à l'unanimité**.

Votants	27	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	27	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

### 4. Reprise des infrastructures de l'Impasse de la Rietta, à Rue

La reprise des infrastructures de l'Impasse de la Rietta à Rue est **acceptée à l'unanimité**.

Votants	27	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	27	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

### 5. Divers

**M. le Président** enchaîne directement avec les divers et donne la parole à ses collègues du Conseil général. **M. Sylvain Périsset** vient aux nouvelles quant à l'avancement des travaux relatifs à la fibre optique. **M. Franco de Andrea** souligne que les travaux sur Rue sont terminés. Concernant la suite, la planification est prévue de 2 ans en 2 ans. Le prochain village à être câblé sera Gilllarens. Par contre, les maisons très éloignées ne seront pas raccordées (coûts trop importants), selon les informations que la commune a reçues.

**M. Sylvain Périsset** revient également sur la problématique de la taxe au sac. Il a lu dans le tout-ménage qu'il s'agissait d'un essai pour 2 ans. Mais ne devrions-nous pas remettre l'ouvrage sur le métier pour investir à futur dans des compacteurs ? Il y a 10 ans, cette étude était déjà en cours et la situation n'a guère évolué depuis. **M. Franco de Andrea** explique effectivement que le but est de tester la taxe au sac pour pouvoir garantir des coûts bas en jouant sur la partie « transports ». C'est presque le seul endroit où l'on peut encore faire des économies. La zone « branches », qui récoltait malgré elle des déchets verts hors canton, coûtait beaucoup ; elle a été intégrée à la déchetterie, dans un périmètre fermé. Pour diminuer les frais de transports, il faut augmenter le poids dans les bennes. Nos bennes ne partiront plus à 3 tonnes mais à 6 ou 7 tonnes. Concernant la suite, la commune y réfléchit toujours, mais le problème demeure : combien de compacteurs ? A quels endroits ? A Promasens, il n'y a pas de souci mais à Rue...il faut trouver une solution pour que les citoyens puissent toujours entrer dans la déchetterie. Pour être efficace, il faut pouvoir y accéder 24 heures sur 24 depuis l'extérieur de la déchetterie ; si on le met à la place d'une benne actuelle, l'accès se fera depuis l'intérieur de la déchetterie. Le compacteur dépassera d'environ 4 mètres la benne telle qu'elle est aujourd'hui, d'où le problème d'emplacement.

**M. Jean-Luc Bosson** relève que le but d'un compacteur n'est pas de l'intégrer dans la déchetterie. **M. Franco de Andrea** est tout à fait d'accord avec cette remarque et c'est pourquoi le Conseil communal réfléchit où l'installer. Quelle que soit la suite, il faudra prendre une décision sur la manière de fonctionner (soit la taxe au sac ou le compacteur) en tenant compte des coûts.

Il faudra choisir la variante la plus intéressante, autant au niveau pratique que financier, sachant que les frais au kilo augmenteront au minimum de 28 centimes avec deux compacteurs. **M. Sylvain Périsset** pense que la population est prête à payer quelques centimes de plus pour éviter de stocker ses sacs au garage et pouvoir les évacuer au fur et à mesure.

**M. Franco de Andrea** souligne qu'il est difficile de critiquer un système sans l'avoir testé. Il rappelle que le but des référendaires était d'avoir des coûts bas et deux 2 lieux de ramassage. **M. Olivier Pittet** remercie M. Franco de Andrea pour toutes ses explications.

**M. Francis Braillard** souhaite intervenir car tous les agriculteurs ont reçu une dénonciation pour les parchets communaux qu'ils louent alors que les délais de résiliation ne sont pas respectés. **M. le Syndic** souligne que la question nécessite un éclaircissement. **M. Francis Braillard** relève que le contrat aurait dû être dénoncé l'année dernière, selon ses renseignements. **M. Joseph Aeby** ne peut pas rentrer dans le détail ce soir mais il explique la philosophie du Conseil communal : tout contrat arrivant à échéance est, par principe, reconduit. C'est une logique qui n'a rien à voir avec l'agriculture ou la commune. L'approche du Conseil communal est de revoir certaines situations précises liées à des communs et pour ne pas créer un vent de panique, il a décidé de dénoncer tous les contrats. Cela ne signifie pas tout remettre en question. Il y a une ou deux situations qui doivent être éclaircies et le seul moyen de le faire était de profiter de cette échéance. Il ne faut pas faire de mauvaise interprétation de la situation. Il ne peut toutefois pas dire de manière plus précise les enjeux.

**Mme Hélène Schiliro** revient à la taxe au sac. Comment fait-on avec les Pampers ? **M. Denis Orange** explique que la situation actuelle est maintenue ; le sac transparent reste en vigueur pour déposer les Pampers. Le sac transparent est directement déposé dans la benne.

**Mme Nicole Barbey** demande s'il est prévu un accès hors des heures de déchetterie pour la « zone branches » ? Ou un système de cartes ? **M. Denis Orange** répond que le système à carte n'est pas envisagé car nous sommes dans une phase expérimentale de deux ans. Le Conseil communal veut éviter de faire trop d'investissements, le but étant de faire un groupe de réflexion et de prendre les bonnes décisions ; il comprend les remarques sur le compacteur mais relève qu'il faut être simple, pragmatique et efficace. Le groupe de travail analysera alors la situation. Concernant l'ouverture de « la zone branches », il n'est pas prévu d'augmenter les heures d'ouverture de la déchetterie de Promasens.

**Mme Nicole Barbey** a une information à faire passer ce soir. Il y a eu un problème avec la Poste pour la distribution des flyers relatifs au concert du Chœur Mixte de Promasens. Aussi, elle relève que le concert de Noël du Chœur Mixte aura lieu ce dimanche en l'église de Promasens à 17h00. **M. Franco de Andrea** profite de cette intervention pour rebondir et invite les sociétés à annoncer leurs manifestations à l'Administration afin de les faire figurer sur le site internet.

**Mme Myriam Mouron** revient sur la gestion des déchets, plus particulièrement sur la vente des sacs à poubelles. Y aura-t-il des points de vente aux déchetteries ? **M. Denis Orange** répond qu'il sera demain à la déchetterie de Promasens et qu'il essaiera d'en vendre deux fois par mois sur place. Il annonce déjà qu'il sera à Rue le 17 décembre prochain ! Ensuite, **Mme Myriam Mouron** souhaite parler de la prochaine Fête des Musiques qui se déroulera les 4, 5 et 6 mai 2017, à Promasens. En tant que « bras droit » de Mme Sidonie Jaccoud, responsable du personnel, elle recrute activement du personnel bénévole (environ 1200 personnes). Elle profite de rappeler que si le bénévolat n'est pas payé, ce n'est pas parce qu'il ne vaut rien mais parce qu'il n'a pas de prix !



**M. Olivier Pittet** passe à ses observations et constate que « durant ses 6 ans au Conseil général, les membres du Conseil communal se sont impliqués et ont fait avancer leurs dossiers ; ils donnent à satisfaction les informations demandées lors des séances de groupe avant le Conseil général. Il est parfois difficile pour un Conseiller général de soutenir le Conseil communal car les éléments présentés sont déjà réfléchis et prêts à être votés. Dès lors, certains membres du Conseil général ne se sentent pas suffisamment utiles durant leur législature. Il est important de revaloriser leur rôle. M. Olivier Pittet a rencontré M. le Syndic, qui représentait l'avis du Conseil communal. Il s'est montré intéressé à partager, voire déléguer, davantage d'informations sur les dossiers à traiter et à augmenter les rencontres avec les commissions. Il en est aussi ressorti qu'un plan de législature pour les 4 à 5 ans à venir est nécessaire et sera établi par le Conseil communal afin de clarifier leurs besoins envers chaque commission. L'avis de la population et ses attentes à l'égard des autorités communales est à redéfinir Afin de mettre en commun les avis de chacun, une réunion de réflexion aura lieu entre les membres du Conseil communal et du Conseil général **le samedi 11 février 2017, à 08h00 à la salle des Remparts** à Rue. Pour préparer cette rencontre, les chefs de groupe auront la tâche d'organiser une séance de préparation par groupe dans le courant du mois de janvier. Le plan de législature ainsi que les thèmes à traiter seront transmis en début d'année 2017 ».

**M. Joseph Aeby** présente les points à traiter au beamer :

1. Rôle de la commune envers les sociétés locales
2. Attentes de la population en matière de gestion communale
3. Vision de la commune à moyen et long terme
4. Comment améliorer la fonction de Conseiller général
5. Grands chantiers du futur
6. Programme de législature

**M. Olivier Pittet** rappelle que les Conseillers généraux représentent la population et qu'il est important que chacun d'entre eux s'intéresse à l'avis des citoyens qu'il côtoie. Au sujet des votations, il constate que l'appel de Mme Antoinette Piccand d'augmenter la participation de vote a été entendu : la commune est au milieu du classement avec une participation de 39.1% de moyenne.

Il tient également à féliciter les initiatives du Conseil communal d'inviter les indépendants de la commune à un apéritif. Cela démontre son implication et son souci de communication. Enfin, il demande que lors de la prochaine séance du Conseil général, chaque commission amène une photo pour égayer la soirée et présenter ses activités.

Ce soir, il y a un sujet « spécial » dans les divers. **M. Olivier Pittet** accueille Mmes Tatiana Savary et Coralie Marteau qui ont reçu la citoyenneté suisse cette année. Il leur demande de bien vouloir se lever et leur offre à chacune une petite attention. **M. Joseph Aeby** présente ces dames. Elles sont chaleureusement applaudies.

Avant de passer la parole à M. le Syndic pour le final de cette assemblée, **M. le Président** remercie chaleureusement le Conseil communal pour tout le travail accompli. Il profite de l'occasion qui lui est offerte pour remercier toutes les personnes qui travaillent pour le bien de la commune durant l'année. **M. Olivier Pittet** souhaite une bonne et heureuse année 2017 et une bonne santé à tous.

**M. Joseph Aeby** reste dans les chiffres et signale que la commune de Rue a passé un cap cette année, celui de 1500 habitants. Cette citoyenne réside à Rue dans le nouveau quartier de la Rietta.

C'est un cap important pour le développement de la commune. Au terme de cette année 2016, au nom du Conseil communal, il tient à remercier tous les membres du Conseil général pour leur engagement dans leur commune pour le bien de la collectivité. Il profite aussi de remercier les collaboratrices de l'Administration et l'ensemble du personnel communal et leur adresse ses bons vœux pour l'année 2017 ainsi que d'excellentes fêtes de fin d'année. **M. le Syndic** remercie également le public d'avoir participé à cette soirée. Au terme de cette assemblée, il invite chacun et chacune à un apéritif offert par la commune.



La séance est levée à 21h10

Au nom du Bureau du Conseil général :

Le Président :



La Secrétaire :

Olivier Pittet

Cynthia Buache Mesot

Pour information, la prochaine séance du Conseil général (comptes) est fixée au **jeudi 27 avril 2017**. Merci d'en prendre note dans votre agenda !

**Annexes mentionnées**